

DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU CNAS

L'an deux mil vingt-six le 29 avril, le Conseil communautaire dûment convoqué le vingt-deux avril, s'est réuni à Aime-La-Plagne, sous la Présidence de Rémy COUNIL, Président.

Christian VIBERT est désigné secrétaire de séance.

Présents :

Mmes BOIRARD Brigitte, COLEUR Amandine, DUCHOSAL Sylviane, FAGGIANELLI Evelyne, FAVRE Maryse, MARTINOD Marie, MONTMAYEUR Rachèle, NICOT Noémie, SELLINI Sabine, SILVESTRE Claudie, VIALLET Amélie
MM. COUNIL Rémy, AUBONNET David, BOCH Jean-Luc, CHENU Hervé, MARCHAND-MAILLET Thierry, OUGIER Pierre, PELLICIER Alexandre, SILVESTRE Jean-Louis, VÉNIAT Daniel-Jean, VIBERT Christian.

Absents excusés :

MM. RICHERMOZ Benoit (donne pouvoir à Mme Maryse FAVRE), SPIGARELLI Lucien (donne pouvoir à Mme Sylviane DUCHOSAL).

En exercice : 23	Présents : 21	Absents : 2	dont pouvoirs : 2
------------------	---------------	-------------	-------------------

Date de publication : 05 mai 2026 au 05 juillet 2026

Le Président informe le conseil communautaire que par délibération n°2020-165 en date du 16 décembre 2020, la Communauté de communes Les Versants d'Aime a adhéré au CNAS.

Le CNAS est une association loi 1901 à but non lucratif, dont l'objet porte sur l'action sociale des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles et de son large éventail de prestations qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre aux besoins et attentes de ses bénéficiaires.

Cette adhésion permet pour la collectivité d'être plus attractive et de fidéliser les agents recrutés, d'élargir les prestations d'action sociale proposées au personnel.

Conformément à la délibération n°2020-165, l'adhésion annuelle est renouvelée par tacite reconduction.

Le Président précise qu'à l'issue du renouvellement du conseil communautaire, il convient de désigner un élu en qualité de délégué élu pour représenter la Communauté de communes Les Versants d'Aime au sein du CNAS.

Le Président procède donc à l'appel des candidatures.

Le conseiller communautaire se porte candidat :
- Lucien SPIGARELLI

Conformément à l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales, suite à l'accord unanime de l'ensemble des membres du conseil communautaire, il est procédé à l'élection à main levée.

Ceci exposé,

Le Conseil Communautaire,

Après avoir délibéré,

- nombre de votants : 23
- nombre d'abstentions : 0
- nombre de suffrages exprimés : 23
- nombre de votes « pour » : 23
- nombre de votes « contre » : 0

VU l'article L.2121-21 du CGCT ;

VU la délibération n°2020-165 en date du 16 décembre 2020, relative à l'adhésion au CNAS;

VU la candidature de :

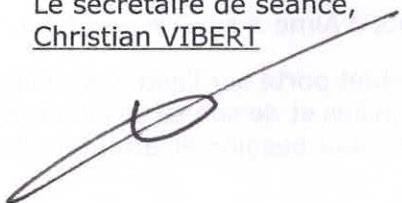
- Lucien SPIGARELLI

DÉSIGNE Lucien SPIGARELLI, en qualité de délégué élu pour représenter la Communauté de communes Les Versants d'Aime au sein du CNAS.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LE 29 AVRIL 2026.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Le secrétaire de séance,
Christian VIBERT



Le Président,
Rémy COUNIL

LES VERSANTS D'AIME
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
1002, AVENUE DE TARENTAISE
BP 60 - 73212 AIME LA PLAGNE CEDEX